

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service Eau

Dossier suivi par :  
Anthony MARTIN

N/réf. : AM/AR/SB  
PJ :  
Diaporama présenté

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : .....29 janvier 2025

Heure de début : ...9 h

Heure de fin : .....11 h

Lieu : .....Centre Jean Monnet, Laval

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne

Présents : (confère liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente l'ordre du jour qui sera principalement dédié à la consultation sur les enjeux de gestion de l'eau du futur SDAGE en préparation de l'avis de la CLE pour sa réunion du 5 février.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté, joint au compte-rendu. En amont de la réunion, les documents en lien avec ces dossiers pour avis ont été envoyés à l'ensemble des membres du bureau de la CLE du SAGE Mayenne.

### • **Enjeux du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033 :**

Les 7 enjeux ont été présentés ainsi que les pistes d'actions qui en découlent proposées par le comité de bassin. Pour chaque enjeu, la CLE est sollicitée pour proposer des actions à ajouter, à supprimer et à modifier. Ces 7 enjeux alimenteront les 7 chapitres du futur SDAGE (14 chapitres actuellement).

De nombreux échanges et débats ont eu lieu entre les membres du bureau (Bruno ROULAND, Jean-René PELLUAU, Nooruddine MUHAMMAD, Vincent SEYEUX, Alice BURBAN, Nadège DAVOUST, Christian RAIMBAULT, Olivier LEROYER, Alain CHAMBRELAN) en particulier sur la gestion quantitative de l'eau et la protection de la qualité des ressources en eau. Afin d'éclairer les débats, la rédaction exacte des actions proposées par le comité de bassin a été précisée, en particulier :

- pour l'action 2.5.4.3 (enjeu 5) : « *Placer le fonctionnement du régime hydrologique au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux* » qui précise plusieurs leviers : « *les solutions fondées sur la nature pour gagner en résilience en favorisant le stockage naturel de l'eau [...], la poursuite de la désaisonnalisation des prélèvements [...], les capacités réelles des territoires à stocker de l'eau dans le futur* » ;

- pour l'action 2.6.4.3 (enjeu 6) : « *Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité et leur capacités auto-épuratoires pour lutter contre les pollutions diffuses* » où les actions proposées sont de « *poursuivre les actions déjà engagées dans le SDAGE [...], accompagner les adaptations de l'agriculture visant à la sobriété et la diminution des intrants [...], sécuriser les ressources financières pour les producteurs* ».

En synthèse, le bureau propose les contributions suivantes à soumettre à l'avis de la CLE :

- Enjeu 1- atténuation et adaptation au dérèglement climatique :
  - Importance de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration vers les eaux souterraines qui alimentent les cours d'eau
- Enjeu 2 - connaissance et communication :
  - Il est difficile de communiquer sur les travaux mis en place sur les milieux aquatiques. L'ensemble des acteurs doivent mettre plus de moyens sur cette thématique
  - Importance d'expliquer les actions menées vers les acteurs qui ne sont pas informés localement
  - valoriser les améliorations de la qualité de l'eau même sans évolution de l'état écologique
- Enjeu 3 - solidarités entre les acteurs :
  - Questionnement sur la mise en place d'une « interCLE » à l'échelle du BV de la Maine.
- Enjeu 4 - préservation et restauration des fonctionnalités des écosystèmes :
  - Prioriser l'action « Renforcer la restauration des fonctionnalités des sols »
  - Le bocage et les talus ont un rôle important pour la qualité de l'eau, la quantité d'eau et le bas carbone et leurs intérêts sont à renforcer dans les enjeux
- Enjeu 5 - sobriété des usages
  - L'efficacité de la REUT sur le BV de la Mayenne se pose, compte tenu de la contribution importante des rejets de STEP en étiage.
- Enjeu 6 : une eau de qualité :
  - Anticiper la réduction de la capacité des cours d'eau à absorber les rejets en raison de la baisse des débits d'étiage.
  - Prendre en compte la présence des métabolites de pesticides dans les captages souterrains du bassin pouvant conduire à des non-conformités sur l'eau potable.
- Enjeux 7 - estuaires et mer :
  - Pas d'observation sur ce chapitre.

- **Enjeux inondation Loire Bretagne 2028-2033 :**

Les 4 enjeux inondation ont été présentés. Ils alimenteront le futur PGRI Loire Bretagne 2028-2033. La CLE est sollicitée pour proposer des actions à ajouter, à supprimer et à modifier.

Il est rappelé qu'aucun plan d'eau n'a de rôle d'écrêteur de crue sur le bassin de la Mayenne contrairement au bassin de l'Oudon où des ouvrages sont gérés par le syndicat de bassin dans cet objectif (retenue vide, ou abaissée permettant un surstockage en période hivernale).

M. PELLUAU demande s'il serait possible de comparer la crue de 2025 et celle de 1995 en termes de cumul de pluie et de vitesse de montée de crue.

Le bureau ne formule pas d'observations supplémentaires à celles proposées sur les enjeux de gestion de l'eau pour le futur SDAGE, par exemple sur l'importance du ralentissement des écoulements.

- **Projet de film « l'eau en partage » :**

Le bureau valide la présentation du projet de film lors de la CLE du 5 février en présence de son réalisateur qui pourra assister à l'ensemble de la réunion.

*Le Président de la commission locale de l'eau  
du SAGE Mayenne,*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form a cursive representation of the name Louis Michel.

*Louis MICHEL*